



Fondation communautaire de Postes Canada

Subvention Signature pour la vérité et la réconciliation avec les Autochtones



Postes Canada est déterminée à respecter les principes de la vérité et de la réconciliation. Nous croyons qu'avec la population canadienne, nous avons le devoir collectif de reconnaître les expériences des peuples autochtones et d'aller de l'avant ensemble, dans un esprit de guérison. Et notre Fondation communautaire est un des moyens qui peut nous y aider.

Animée par l'idée qu'un lien solide avec la communauté contribue à l'épanouissement d'enfants heureux, en santé et résilients, la Fondation communautaire de Postes Canada a pour mission d'avoir un effet positif réel sur la vie des enfants et des jeunes qui vivent dans les collectivités desservies par Postes Canada.

La Fondation communautaire est un organisme à but non lucratif exploité sans lien de dépendance avec Postes Canada. Elle remet chaque année plus d'un million de dollars en subventions à des écoles, à des organismes de bienfaisance et à des organismes communautaires canadiens qui soutiennent les enfants et les jeunes (jusqu'à 21 ans). Tous les fonds recueillis sont remis aux bénéficiaires des subventions pour les aider dans leurs démarches.

En 2022, nous avons lancé la subvention Signature pour la vérité et la réconciliation avec les Autochtones afin d'appuyer les efforts déployés à l'échelle nationale pour contribuer à la guérison.

La subvention Signature pour la vérité et la réconciliation avec les Autochtones

La subvention Signature pour la vérité et la réconciliation avec les Autochtones a pour objectif d'appuyer des initiatives éducatives qui s'inscrivent dans les objectifs et les recommandations du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada dans le cadre d'un effort continu visant à favoriser des conversations pertinentes – ancrées dans la sensibilisation et la compréhension – au nom de la réconciliation.

D'une valeur de 50 000 \$, la subvention Signature sera accordée chaque année. Elle a été créée pour avoir un effet positif sur la vie des enfants et des jeunes, autochtones ou non, en appuyant des organismes de bienfaisance enregistrés, des programmes scolaires à but non lucratif ou encore des initiatives locales qui s'attellent à améliorer la compréhension de la culture autochtone au Canada, notamment :

- l'histoire et l'héritage des pensionnats et des externats autochtones et de la rafle des années 1960;
- l'histoire des rapports fondés sur des traités, anciens comme actuels;
- les langues et les pratiques culturelles traditionnelles autochtones.

Cette subvention a été mise sur pied en réponse à certains appels à l'action figurant dans le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation. Pour être retenus, les candidats devront démontrer en quoi leur programme répond à ces appels à l'action. Il doit notamment s'agir de programmes qui visent :

- à enseigner ou à promouvoir les langues autochtones et à améliorer l'accès aux ressources en langues autochtones;
- à renforcer l'empathie, la compréhension interculturelle et le respect mutuel;
- à mettre en place un programme adapté à l'âge sur les sujets suivants :
 - › l'histoire des pensionnats;
 - › les traités;
 - › les contributions d'hier et d'aujourd'hui des peuples autochtones au Canada;
- à élaborer des pratiques exemplaires pour les programmes d'enseignement liés aux pensionnats et à l'histoire autochtone;
- à créer, à organiser ou à promouvoir des formations ou des campagnes de sensibilisation sur le racisme;
- à contribuer à la réconciliation nationale par l'intermédiaire d'organismes communautaires pour les jeunes.

Qui peut soumettre sa candidature?

La subvention Signature pour la vérité et la réconciliation avec les Autochtones est réservée aux organismes autochtones mes locaux, régionaux ou nationaux dont les activités répondent à un ou à plusieurs des critères ci-dessus et qui bénéficient à des enfants et à des jeunes, autochtones ou non, de partout au pays. Sont invités à présenter une candidature les groupes représentant les Premières Nations, les Métis, les Inuit ou les Autochtones en milieu urbain qui offrent des programmes destinés à soutenir ces communautés.

Pour être admissibles à la subvention Signature pour la vérité et la réconciliation avec les Autochtones, les candidats doivent faire partie d'un des groupes suivants :

- organismes de bienfaisance enregistrés qui possèdent un numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance canadien;
- organismes à but non lucratif enregistrés qui possèdent un numéro d'enregistrement ou un numéro d'entreprise valide;
- organismes gouvernementaux autochtones;
- organismes sans but lucratif enregistrés à l'échelle provinciale ou territoriale;
- organismes sans but lucratif sous réglementation fédérale.

Les candidats doivent aussi :

- disposer d'un conseil d'administration ou d'un comité d'organisation bénévole (les employés peuvent être payés pour offrir les programmes, mais les postes au sein du conseil d'administration ne doivent pas être rémunérés; le paiement des dépenses engagées par les membres est acceptable);
- démontrer que leurs programmes ont déjà aidé les enfants et les jeunes autochtones à l'échelle du pays.

Les bénéficiaires d'une subvention Signature de 2021 ou 2022 de la Fondation communautaire de Postes Canada ne peuvent pas déposer de demande (y compris pour la nouvelle subvention Signature pour la vérité et la réconciliation avec les Autochtones) durant le cycle d'attribution de 2023. Ils peuvent cependant toujours soumettre une demande de subvention de projet (d'une valeur pouvant aller jusqu'à 25 000 \$).

Quels sont les projets admissibles?

La subvention Signature peut être consacrée à du financement opérationnel ou à des activités précises propres à un projet. Pour rappel, les demandes de subvention Signature ou de subvention de projet doivent cadrer avec les efforts que la Fondation consacre aux activités communautaires qui viennent en aide aux enfants et aux jeunes à l'échelle de pays.

La demande doit également démontrer qu'un besoin sera satisfait et qu'il n'y a pas ou peu d'imitation ou de concurrence par rapport aux services existants, c'est-à-dire que le projet est unique ou complémentaire.

Que doit comprendre une candidature?

Une candidature doit être accompagnée des documents suivants :

- une copie de l'intégralité des plus récents états financiers audités de l'organisation;
- une explication claire :
 - › de la façon dont les fonds seront utilisés pour faire progresser les principes de vérité et de réconciliation;
 - › de la façon dont le travail bénéficiera aux enfants et aux jeunes autochtones à l'échelle du pays.

Vous trouverez [ici](#) la liste complète des renseignements à fournir à l'appui d'une candidature.



**Fondation
communautaire
de Postes Canada**